

a fait connaître avec détail l'organisation et les privilèges de la corporation des monnayeurs de Lyon, ses usages particuliers, sa juridiction, ses associations avec les corporations semblables des villes voisines où il existait des ateliers de monnaie. Elle tenait un rang élevé dans la cité, et se rapprochait même de la noblesse. M. Morin a analysé ses chartes inédites ou peu connues qui renferment sur tous ces sujets de précieux détails, et dont il a su faire un choix très-judicieux.

Plusieurs questions importantes se rattachent à l'histoire monétaire de Lyon, entre autres celle de savoir comment la souveraineté était partagée entre les archevêques et les chanoines-comtes de la ville. M. Morin a montré que cette double souveraineté avait continué d'exister jusqu'au jour où le droit de battre monnaie, ce privilège par excellence, avait été revendiqué à titre exclusif par la couronne. Ce dernier fait a eu lieu précisément peu de temps après l'administration de l'archevêque Charles d'Alençon, cousin de Charles V, et dont M. Morin-Pons a particulièrement étudié les actes.

Après avoir entendu cette communication dont le moindre intérêt était de porter sur un genre d'étude nouveau jusqu'ici pour l'archéologie lyonnaise, le Comité a voté à l'unanimité des membres présents l'adjonction de M. Allmer et de M. de Bombourg, de Trévoux, celui-ci à titre de membre correspondant.

—Le jeudi, 11 mars, on a dressé sur son piédestal la statue du maréchal Suchet, encore enveloppés de ses voiles et cachée aux yeux impatients. On dit beaucoup de bien de ce monument consacré à une de nos gloires militaires les plus nobles et les plus pures, et destiné à embellir un de nos plus beaux quartiers.

—Le lendemain 12, une fête brillante donnée au profit de l'OEuvre des petits filles des soldats, attirait l'élite de la société lyonnaise sous les voûtes élégantes de l'Âlcazar. Ces murs, habitués aux éclats des plaisirs bruyants, semblaient presque étonnés de voir une société gracieuse, mais digne, empressée mais réservée et portant le cachet de la distinction et du bon goût. Nous ne reviendrons pas sur les détails de cette fête qui a été aussi lucrative que belle. Les artistes-militaires ; ont été fort applaudis ; mais, ce qu'on n'a pu assez admirer, outre le talent des chanteurs, des exécutants, des acteurs et l'éclat résultant des brillantes toilettes remplissant la salle magnifiquement éclairée, c'est l'ordre parfait qui n'a cessé de régner, l'empressement des jeunes chevaliers de la fête, l'attention minutieuse des organisateurs qui n'ont rien abandonné au hasard, et l'entente parfaite de tous les services qui a laissé toute cette immense foule contente et satisfaite.

—Le concert de M. Pontet a tenu tout ce qu'on s'en promettait ; cet habile artiste qui a si profondément modifié nos mœurs musicales à Lyon, a vu combien nos compatriotes lui savaient gré de ses efforts. Une foule d'équipages stationnant sur le quai Saint-Antoine avait amené, dans la vaste salle des Antonins, une société qui se trouvait trop à l'étroit. Si les morceaux joués par le bénéficiaire ont été plus particulièrement applaudis, l'admiration pour ce talent magistral n'était par le seul mobile des amateurs, la reconnaissance y avait sa part. M^{les} de Joly et Rey-Balla, MM. Warnots et Cazaux ont eu aussi leurs bravos et c'était justice ; là encore plusieurs sentiments conduisaient les mains ; on savait gré à ces éminents artistes de leur aimable concours comme de leur talent.

—Le 20, au Grand-Théâtre, la foule qui s'était rendue à l'invitation de M. Sain-d'Arod, écoutait avec un vif intérêt le concert historique et religieux que le maître donnait à son bénéfice et dont il avait choisi les çl-